

Exemples de calcul de la taxe de séjour pour les hébergements non classés ou en cours de classement du Massif du Sancy

Règle au 01/01/2019

- 1- Détermination du tarif de taxe applicable à l'hébergement non classé :
Tarif de la TS = (5% du Tarif du séjour HT)/ nb de nuits / Capacité de l'hébergement
- 2- Vérification :
Tarif TS ne doit pas être supérieur au Tarif TS voté maxi (soit 1,25 €), sinon appliquer tarif TS voté maxi soit **1,25€/nuit /adulte pour la CC du Sancy**
- 3- Calcul Montant TS à percevoir pour le séjour :
Tarif TS calculé x Nb de nuits x Nb de personnes majeures séjournant

Exemple Meublé non classé – capacité 4 personnes

Séjour à 500 € la semaine dans **meublé** non classé de 4 personnes. Occupation 2 adultes – 1 enfant - Taux voté = 5 %.

- 1- Tarif de la TS = $500 \text{ €} * 5\% / 7 \text{ nuits} / 4 \text{ pers} = 0,89 \text{ €}$ par personne
- 2- Vérification :
Tarif TS ne doit pas être supérieur au Tarif TS voté maxi, sinon appliquer tarif TS voté maxi : Tarif Maxi voté = 1,25 €, on retient donc 0,89 €
- 3- Calcul Montant TS à percevoir :
 $0,89 \text{ €} * 7 \text{ nuits} * 2 \text{ adultes} = 12,46 \text{ €}$

Exemple Hôtel non classé

Séjour à 70 € TTC soit 63 € HT la nuit dans **Hôtel** non classé de 2 personnes. Occupation 2 adultes - Taux voté = 5%

- 1- Tarif de la TS = $63 \text{ €} * 5\% / 1 \text{ nuit} / 2 \text{ pers} = 1,57 \text{ €}$ par personne
- 2- Vérification :
Tarif TS ne doit pas être supérieur au Tarif TS voté maxi, sinon appliquer tarif TS voté maxi : Tarif Maxi voté = 1,25 €, on retient donc 1,25 €
- 3- Calcul Montant TS à percevoir :
 $1,25 \text{ €} * 1 \text{ nuit} * 2 \text{ personnes} = 2,50 \text{ €}$

Remarque : dans le cas d'une demi-pension par exemple, il faut extraire le tarif HT de la chambre du forfait demi-pension (idem, petit déjeuner, pension complète).